

Séance du 07 Octobre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Castel à Mme Demont ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Doucet-Joyé à Mme Boé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Escapil-Inchauspé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **PATRIMOINE IMMOBILIER** – Exploitation et entretien des installations thermiques des bâtiments municipaux – Avenant n° 2 au marché Dalkia.

Un marché a été conclu avec la société Dalkia pour les prestations d'exploitation et d'entretien des installations thermiques pour un montant de 7 408 128,30 euros HT.

Afin de répondre aux exigences de l'Ademe et dans le cadre des variantes retenues, des dispositifs de contrôle et de mesure des performances des installations de production solaire ont été posés à la salle et à la piscine Lauga. Un avenant n° 1 a été conclu en ce sens pour la somme de 8 823 € HT portant ainsi le montant du marché à 7 416 951,30 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, il est apparu judicieux de procéder au raccordement des deux sites pour récupérer les calories non utilisées par l'une des installations afin de les réinjecter dans l'autre et notamment améliorer le réchauffage des bassins de la piscine. En période de faible demande en eau chaude sanitaire pour les douches, les degrés récupérés à partir des installations solaires seront employés pour les besoins des bassins et non pas stockés. Ce système diminue fortement les pertes en réseau, en stockage et délestage.

Le coût de ces travaux s'élève à 9 711,38 € HT, portant ainsi l'ensemble des avenants incorporés au marché à la somme de 18 534,38 € HT, soit une hausse de 0,25% des prestations de base. Le montant global du marché s'établit donc à la somme de 7 426 662,68 € HT.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.